

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

**Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT**

### 24SE1911-12 | Saison culturelle – Coproduction de la Compagnie La Parenthèse

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir la création locale,

Considérant l'intérêt du projet pour les habitants, et notamment les enfants et familles,

Considérant le travail transversal mené entre la direction culture et la direction des services à la population autour des Rendez-vous de l'Éducation,

Considérant l'avis de la commission ressources du 5 novembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes du contrat de coproduction avec la Compagnie La Parenthèse,
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

